

CHARTRE d'engagement du collectif **LUTTE** contre les discriminations

Creil
Sud
Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



LE COLLECTIF :

- **État** : Préfecture de l'Oise, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Oise.
- **Collectivités territoriales et établissements publics** : Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), Conseil Départemental de l'Oise, Ville de Creil, Ville de Montataire, Ville de Nogent-sur-Oise, Ville de Villers-Saint-Paul.
- **Associations** : Mission Locale de la Vallée de l'Oise, SOS Racisme Creil, SOS Homophobie, CIDFF Oise, Interm'aide, Ligue des Droits de l'Homme section Creil sud Oise, Ligue de l'enseignement de l'Oise, Centre social Georges Brassens, Carnaval des possibles.

LES PRINCIPES D'ENGAGEMENT :

- > Développer des actions en s'appuyant sur les objectifs et enjeux définis dans le plan territorial de lutte contre les discriminations.
- > Communiquer et faire savoir son implication au sein du collectif et à l'extérieur du collectif.
- > Être force de proposition et participer au comité technique.
- > Interpeller les membres du collectif en fonction de leurs domaines d'intervention.
- > Être facilitateur et relais en fonction de son domaine d'intervention.
- > Participer à des temps de travail partagés (échanges de pratiques, professionnalisation des acteurs, restitution de travaux...).

LES RÈGLES COMMUNES :

- > Avoir suivi une formation sur la lutte contre les discriminations.
- > Participer activement et régulièrement aux réunions du collectif, à l'élaboration et à l'animation des actions qu'il détermine.
- > Informer les membres du collectif sur les actions mises en place dans le cadre de la lutte contre les discriminations.
- > Veiller à l'adéquation des actions proposées avec les dispositifs existants.
- > Respecter en toutes circonstances la confidentialité des situations évoquées.



Accédez à notre
PLAN TERRITORIAL
DE LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS



Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

